



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET DU BUDGET PRIMITIF 2023

### I - CONTEXTE :

Conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et à l'article L.2313 du code général des collectivités territoriales, « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 21 février 2023 par le Conseil Municipal.

### II – LE BUDGET PRINCIPAL 2023

#### A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### Dépenses de fonctionnement

Le montant de la section de fonctionnement du budget principal, après affectation du résultat est de **3 677 893.14 €**.

Chapitre Compte	Libellé	CA 2022	BP 2023
011	Charges à caractère général	730 548.63 €	880 360.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 210 486.17 €	1 236 000.00 €
014	Atténuation de produit	213 249.63 €	215 800.00 €
65	Autres charges de gestion courante	423 289.94 €	421 605.00 €
66	Charges financières	50 747.00 €	44 500.00 €
67	Charges exceptionnelles	8 196.12 €	500.00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	1 969.69 €	570.00 €
022	Dépenses imprévues	0.00 €	/
023	Virement à la section investissement	0.00 €	781 558.14 €
042	Op° d'ordre	114 498.20 €	97 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 752 985.38 €</b>	<b>3 677 893.14 €</b>

Les principaux postes de dépenses pour le chapitre des charges à caractère générale sont les suivants :

- Fluides/Energie : les dépenses en électricité ont connu une augmentation
- Maintenance
- Entretien de la voirie, des terrains et des bâtiments publics
- Contrats de prestations de services.

Chapitre 012 : En 2023, il s'agira de poursuivre la maîtrise des effectifs des services communaux. Un renfort de l'équipe du service technique va tout de même s'avérer nécessaire à partir d'avril jusqu'en septembre pour l'entretien des espaces verts communaux.

Les principaux postes de dépenses pour le chapitre des charges de gestion courante sont les suivants :

- Contributions et participations (SIDEJ, SDIS...)
- Contrat d'association
- Subventions aux associations.

Les charges financières sont celles liées aux emprunts contractés ou repris antérieurement par la collectivité. Elles sont en légère diminution.

L'état de la dette fait ressortir un capital restant dû de 2 436 277.11 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le virement à la section d'investissement d'un montant de 781 558.14 € permet :

- La couverture du remboursement du capital des emprunts à hauteur : 280 000.00 €
- Le financement des différents investissements.

### Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2022	BP 2023
013	Atténuations de charge	15 391.17 €	12 000.00 €
042	Opérations d'ordre	23 325.56 €	2 145.00 €
70	Produits des services, du domaine	176 942.22 €	180 905.00 €
73	Impôts & taxes	2 076 155.87 €	2 097 988.00 €
74	Dotations, subventions & participations	776 036.34 €	727 100.00 €
75	Autres produits de gestion	26 456.14 €	25 000.00 €
76	Produits financiers	2.55 €	5.00 €
77	Produits exceptionnels	5 793.27 €	1 000.00 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	1 827.69 €	0.00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>3 101 930.81 €</b>	<b>3 046 143.47 €</b>
002	Excédent Fonctionnement reporté	712 061.29 €	631 749.67 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 813 992.10 €</b>	<b>3 677 893.14 €</b>

### Niveau des taux d'imposition

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales devient un impôt d'état jusqu'à sa suppression progressive en 2023 pour l'ensemble des foyers fiscaux. La Commune continue de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et

sur les logements vacants. Le taux de taxe d'habitation était figé à son niveau de 2019. Le calcul des compensations se fait sur la base des taux votés en 2017. Cette perte est compensée par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire les taux 2022 en 2023 (pas d'augmentation des taux en 2023) :

Commune	Taux FB	Taux FNB	Taux THRS
Angles	31,47%	44,73%	24.44 %

La DGF constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Elle se divise en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées

Dotations Etat	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	564 190	580 969	587 655	622 907	633 338	650 568

### Capacité d'autofinancement

La **capacité d'autofinancement (CAF) brute** est de 449 270 € en 2022, soit une augmentation de 4.4 % par rapport à 2021. La Capacité d'autofinancement (CAF) brute correspond à la différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement. Elle permet de faire face au remboursement de la dette en capital.

## B) SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 1 501 182.69 €.

### Dépenses d'investissement

En 2023, les crédits suivants sont votés :

Programme Voirie	122 400,00 €
Eclairage public – fibre – raccordement réseaux	84 271,00 €
Programme divers Bâtiments	65 156.00 €
Ecole Le Dauphin Bleu	42 390.00 €
Rénovation et extension de l'accueil périscolaire (études)	25 000,00 €
Extension de la mairie	343 690.50€
Eglise	25 570,00 €
Médiathèque (études)	5 000,00 €
Vidéoprotection	25 000,00 €
Cimetière (reprise de concessions et acquisition de cavurnes)	14 000,00 €
Exposition photos	5 000.00 €
Matériels	26 300.00 €
Informatique + logiciel TPE	5 000.00 €
Ecritures d'ordre	2 145.00 €
Restes à réaliser	207 638.98 €

Le remboursement du capital des emprunts représente 280 003.14 €.  
 Le déficit antérieur reporté représente 222 618.07 €.

### Recettes d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par les recettes suivantes :

Subventions	42 367.50 €
FCTVA	50 000.00 €
Taxe d'aménagement	100 000.00 €
Affectation du résultat de fonctionnement (1068)	429 257,05 €
Virement de la section de fonctionnement	781 558.14 €
Ecritures d'ordre	97 000.00 €
Emprunt	0.00 €
Restes à réaliser	1 000.00 €

### C) L'ETAT DE LA DETTE

L'encours de la dette au 31 décembre 2022 est de 2 436 277.11 €.

### D) L'ETAT DU PERSONNEL (au 1/01/23)

Agents titulaires	30
Agents contractuels	4

### III - LES BUDGETS ANNEXES

Pas de budget annexe

### IV – LES RATIOS

RATIOS	CA 2022
Dépenses réelles de fonctionnement/population	827 €
Produit des impositions directes/population	549 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	981 €
Dépenses d'équipement brut/population	158 €
Encours de la dette/population	837 €
DGF/population	223 €
CAF brute/population	155 €
Capacité de désendettement	5.3 années